

Commémoration de la Réforme par le pape François – Cardinal Koch : « On ne célèbre pas un péché »

Publié le 28 janvier 2016
7 minutes



C'est peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le vase de la patience de nombreux catholiques perplexes. L'annonce conjointe par la Fédération luthérienne mondiale et par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens de la « célébration » en Suède par le pape François du 500 anniversaire de la Réforme de Luther, le 31 octobre prochain, a provoqué une onde de choc.

Comment justifier cette manière de fêter une révolte aussi durable contre l'Eglise et contre Rome par une cérémonie commune, au moyen d'une « Prière commune » catholico-luthérienne, pêchée dans un guide liturgique de publication récente ? C'est **le cardinal Kurt Koch**, président dudit Conseil, qui s'y est risqué. Il y a moins de deux ans, le même cardinal jugeait la démarche impossible. « **Nous ne pouvons pas célébrer un péché** », disait-il même en 2012, comme le rappelle le site hispanophone InfoCatolica.

Les incohérences de la pensée et des actes pontificaux, et en tout cas **la confusion** qu'ils sèment, semblent avoir atteint certains de ses proches, à moins qu'il ne s'agisse d'un nouvel effet de sa « gouvernance » autocratique. Il y a forcément une forme d'aveuglement volontaire chez celui qui annonce et semble approuver sans sourciller une initiative aussi contraire à la tradition catholique – où il n'est même pas question de « prier côte à côte », chacun à sa façon, mais de prier ensemble, conjointement.

La commémoration de la Réforme de Luther est forcément sa célébration

Le cardinal Koch(1) écrit : « En nous concentrant ensemble sur la centralité de la question de Dieu et sur une approche christocentrique, les luthériens et les catholiques auront la possibilité de célébrer une commémoration œcuménique de la Réforme, non seulement de façon pragmatique, mais avec un sens profond de la foi dans le Christ crucifié et ressuscité. »

Le cardinal Koch ne craint pas de se contredire(2). Alors que les luthériens commençaient dès 2012

à parler de la célébration de la mémoire du (mythique) placardage de ses « 95 thèses » contre Rome et ses indulgences le 31 octobre 1517 – c’est en tout cas en ces jours que se cristallisa la révolte de **Luther** – Kurt Koch avait surpris en mettant en ligne sur le site de son diocèse de Münster une mise au point d’une grande clarté.

Il était déjà alors président du Conseil pontifical pour l’unité des chrétiens, mais on cherche en vain tout relent de diplomatie dans son refus catégorique : « **Nous ne pouvons célébrer un péché.** » « Les événements qui divisent l’Eglise ne peuvent pas être appelés des jours de fête », ajoutait-il, disant qu’on pouvait bien se souvenir, mais certainement pas célébrer. Il reconnaissait en passant qu’on pourrait l’accuser d’« anti-œcuménisme ». Mais pour le cardinal Koch, les choses sont claires : autant il est possible d’envisager la « reconnaissance mutuelle des torts », autant il faut « comme **Jean-Paul II** en 2000 », affirmait alors le cardinal, par là-même « condamner la division de la chrétienté ».

« On ne célèbre pas un péché » : le cardinal Koch aurait-il changé d’avis depuis 2012 ?

Une porte-parole du Conseil de l’Eglise évangélique en Allemagne (EKD), **Margot Kässmann**, avait réagi avec beaucoup d’irritation aux paroles du cardinal Koch en disant : « La Réforme protestante n’est pas notre péché, mais une réforme de l’Eglise urgente et nécessaire du point de vue biblique, où nous plaçons pour la liberté évangélique ; nous n’avons pas à nous avouer coupables de quoi que ce soit. »

Deux ans plus tard, le cardinal Koch revenait à la charge lors d’un entretien accordé en allemand à la chaîne catholique américaine EWTN. Interrogé par **Paul Badde**, il redisait en 2014 que la « tragique » division des chrétiens ne pouvait être célébrée alors que le Christ a demandé l’unité de son Eglise. Division dramatique où les uns se disent « évangéliques », les autres « orthodoxes », alors que l’Eglise catholique est seule pleinement évangélique et pleinement orthodoxe.

Revirement ? Confusion mentale ? Comment expliquer, sinon, le dernier communiqué du cardinal Koch où il annonce sans commentaire la décision du pape François de « commémorer » l’événement qui a déclenché l’officialisation de l’hérésie de Luther ?

La célébration commune de Luther par le pape François et les évangéliques : un scandale

La réponse tient probablement en quelques mots : **parce que c’est le pape qui l’a demandé.** De la même manière, **le cardinal Sarah** a été chargé d’officialiser le changement liturgique qui ouvre la cérémonie du lavement des pieds aux femmes, à la demande expresse du pape François.

On ravale ses objections, sans doute ajoute-t-on une prière silencieuse pour le souverain pontife, bref, on fait le dos rond. Peut-être n’y a-t-il pas d’autre moyen. Peut-être la contestation directe aurait-elle des conséquences plus graves encore que de laisser la confusion en l’état.

En attendant, les messages envoyés avec insistance par le pape François ne font que l’entretenir. L’affaire de la communion pour les luthériens(3) a fait grand bruit à Rome, tandis que les prélats les plus orthodoxes essayaient désespérément de tordre ses propos afin de les rendre plus clairement catholiques.

Il est grand temps de se rappeler que les propos et les actes ordinaires du pape n’engagent pas son infaillibilité. Et que l’Eglise a les promesses de la vie éternelle. On peut avoir de justes griefs – l’affaire Luther ne partit-elle pas de son indignation devant la vente des indulgences ? – et les exprimer sans sens de l’Eglise. Ce qui aboutit trop souvent au rejet de ce qu’elle enseigne avec certitude depuis deux millénaires.

En ces temps troublés où l’on manque tant à l’Espérance, il ne faut pas oublier de demander la grâce

et la vertu de la Foi.

Anne Dolhein

Sources : reinformation.tv/InfoCatolica/LPL du 7 février 2016

Notes de la rédaction de LPL

(1) Kurt Koch, né le 15 mars 1950 à Emmenbrücke (Suisse). Président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens depuis juillet 2010. Créé cardinal par Benoît XVI lors du consistoire du 20 novembre 2010. Il reçoit alors le titre de cardinal-diacre de Nostra Signora del Sacro Cuore. Le 16 décembre 2013, il est nommé par le pape François, membre de la Congrégation pour les évêques et le 9 septembre 2014 Père synodal pour la troisième assemblée générale extraordinaire du synode des évêques sur la famille se déroulant du 5 au 19 octobre en qualité de président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.

(2) Le cardinal Koch n'est pas à une contradiction près : c'est lui qui en septembre 2006, voulant « faire preuve d'ouverture » concernant la question de la construction de minarets en Suisse, exige le rejet de l'initiative anti-minaret en préparation, tout en réclamant davantage de liberté religieuse pour les chrétiens en terre d'islam. Il récidive en septembre 2009, en tant que président de la CES, en dénonçant à nouveau l'initiative anti-minarets et en demandant son rejet.

(3) **Cardinal Sarah et Mgr Schneider** : [l'accès des luthériens à la communion ne peut pas se résumer à une affaire de conscience](#) - 2 décembre 2015